



Aménagement du centre de Bercheux Commune de Vaux-sur-Sûre Bercheux Aménagement convivial des centres de villages	Fiche n°2
	Priorité : Lot 3
	Version actualisée (02/2022)

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en un aménagement global du cœur de village de Bercheux. Il a pour objectif de transformer l'espace comprenant la place du Sacré-Cœur en un lieu sécurisé, polyvalent de rencontre et de convivialité à destination des habitants. Il doit aussi permettre de sécuriser les différents carrefours et d'améliorer les accotements et cheminements piétons.



2. Justification du projet

Dans un village, la place de l'église ne constitue pas le seul espace public. Une rue, une ruelle, une placette, un chemin, une plaine de jeux, un jardin... peuvent être aménagés également.

En rendant les villages plus attrayants, des espaces bien aménagés entraînent des retombées qui favorisent l'économie locale et l'emploi : les touristes y séjournent plus volontiers ; les commerces et les entreprises améliorent leur image. En retour, le secteur privé investit, un effet d'entraînement qui bénéficie à tous.

Le projet consiste donc à aménager le centre de du village de Bercheux.

<u>Atouts</u> Présence d'un grand terrain communal (ancienne église). Large espace au centre du village, à proximité d'un équipement public (église et plaine de jeux). Arrêt de bus à proximité directe.	<u>Faiblesses</u> Circulation routière dangereuse car large espace dédié aux véhicules
<u>Opportunités</u> Nombre d'habitants (410) PCM prévoit un réaménagement de l'espace public à cet endroit.	<u>Menaces</u>



Le village de Bercheux est vu comme un village de passage coupé par la N85. Le centre historique du village se situe près de l'église, sur la Place du Sacré Cœur. Au fur et à mesure du temps, cette zone n'est plus réellement vue comme une place en tant que telle. Il y a donc un besoin de réaménager un réel cœur de village convivial.

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Réduire la vitesse des véhicules par la configuration des aménagements et permettre un meilleur partage de l'espace rue, et pouvoir créer des espaces plus aptes à la rencontre.
- Contribuer à rendre l'unité d'ensemble à la rue principale du noyau historique originel de Bercheux.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Gérer son territoire en fonction de ses caractéristiques rurales
✓	Objectif 4	Protéger les richesses du territoire pour les générations futures

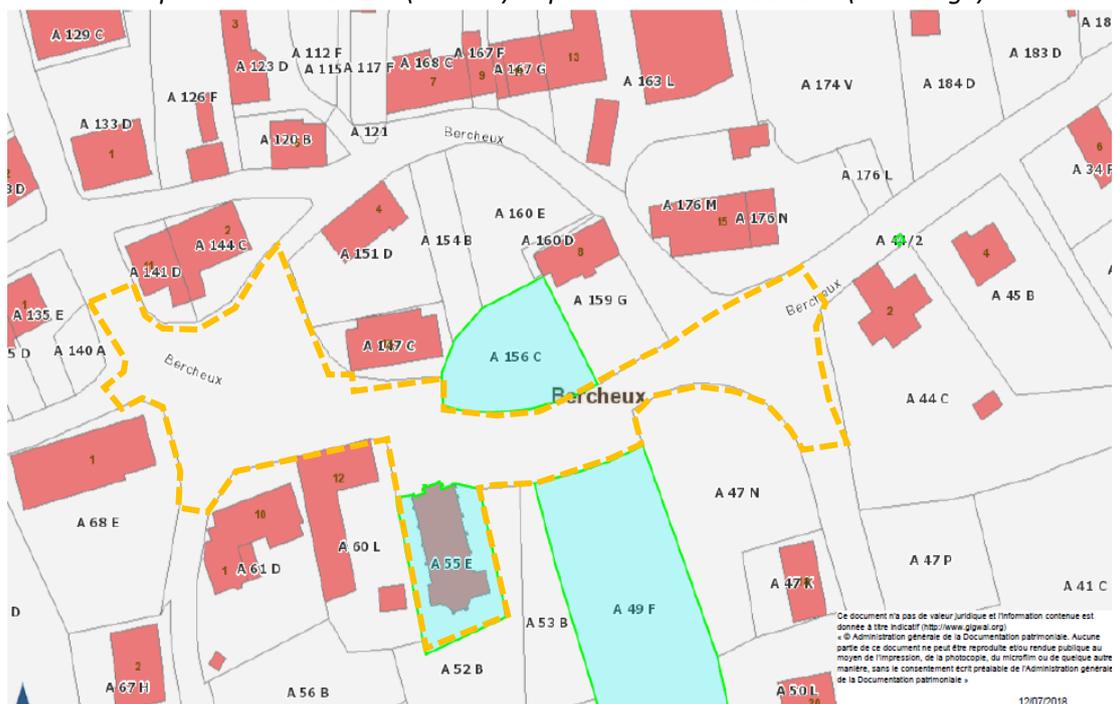
4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. Localisation et statut

Le périmètre se trouve sur propriété et voiries communales au centre du village de Bercheux.

Propriétés communales (en bleu) et périmètre d'intervention (en orange)





Pas de contraintes naturelles existantes (zone d'aléa faible par débordement), ni de contraintes urbanistiques (voir annexe).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Commune et CLDR

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- État du dossier : Elaboration d'une analyse par la MURLA, auteur désigné, diminution du périmètre d'intervention, approbation de l'avant-projet par la CLDR (décembre 2021)
- Planification → En une phase
- Programme des travaux
- Note réalisée par l'auteur de projet reprenant les aménagements, les besoins en termes de fonctionnalités, l'organisation des espaces, etc.
- Volonté de Mme Vicky Annet (conseillère en mobilité à l'administration communale) de lancer une communication vers la population concernant le rôle, la bonne utilisation et les fonctionnalités d'un espace partagé.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase	566.674,60 €	Développement rural : 80 % de 500.000 €
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	58.699,95 €	
- TVA	21 %	
- Total (TFC)	756.703,21 €	400.000 €

Projet rémunérateur oui non

La part communale est donc de **356.703,21 €**.

Le métré estimatif complet reprenant les différents chapitres se trouve en annexe.

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre.

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre d'aménagement réalisé	1	Article dans le bulletin communal (inauguration)

**Indicateurs de résultat :**

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible.

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Enquête de satisfaction : Nombre de personnes satisfaites	Plus de 75% des gens consultés	CLDR, Comité de village

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

Pas d'actualité

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

- Eléments quantitatifs généraux du dossier. Superficie totale de la parcelle = ... m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Mesures envisagées :

L'espace récupéré au niveau du carrefour « rue du Paradis / rue Haute / rue de la Diligence » permet de créer une zone humide dans laquelle aboutissent les eaux de ruissellement, plantée d'une végétation adaptée (saule(s), iris, ...). Ce mode de gestion des eaux de surface est à la fois pédagogique et très positif pour la biodiversité.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :

- o Utilisation des énergies renouvelables
- o Isolation des bâtiments
- o Energie grise et durabilité des matériaux
- o Citerne d'eau de pluie
- o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- o Mise en œuvre de matériaux écologiques
- o Utilisation de techniques innovantes
- o ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :

- o Coûts/m²
- o Coûts/personnes impactées
- o Etudes de différentes alternatives
- o Analyse coût/bénéfice du projet
- o ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :



Il n'existe pas d'éléments d'intérêt écosystémique sur le site. En effet, il s'agit d'un espace de voirie large entièrement tarmaqué. L'intérêt du projet est de structurer et trouver un équilibre entre aménagements minéraux et végétaux. Une petite zone enherbée et un marronnier sont présents dans le périmètre d'intervention, il est prévu de les conserver et de les mettre en évidence en les intégrant dans l'espace de convivialité.

Le projet ajoute également une verdurisation des abords latéraux et arrière de l'église grâce à une prairie fleurie et des arbres.

Les carrefours seront agrémentés de zones humides reprenant une végétation adaptée (aule, iris, etc).

La zone de l'ancien cimetière quant à elle n'est pas reprise dans le périmètre d'intervention. Celle-ci est laissée intacte afin de pouvoir y intégrer une zone en lien avec la biodiversité (possibilité de répondre à l'appel à projet BiodiverCité).

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

L'aménagement est pensé pour être accessible à tous les usagers, il s'agit d'uniformiser l'espace-rue sur le principe de l'espace partagé afin de ralentir les automobilistes (qui ne sont pas sur une voirie classique) et d'amener une plus grande sécurité pour les usagers lents. De plus, l'aménagement créé une nouvelle place séparée de la circulation. L'espace dédié à la circulation automobile est donc réduite au profit de la convivialité.

Les aménagements prévus au niveau des PMR sont des pentes douces pour l'accès à l'espace de convivialité, ainsi que vers l'ancien cimetière. Le sol de cette petite place sera réalisé à partir d'un stabilisé de gravillons de pierre (de même nature que les moellons rencontrés dans le village). Ce stabilisé aura une granulométrie fine et une dureté suffisante pour rendre le revêtement totalement accessible à tout usager.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
- Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
- ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

L'espace public est pensé par rapport à 5 critères (MURLA) :

- La globalité : l'aménagement prend en compte les différents sous-espaces, ambiances et usages variés, tout en ayant une cohérence d'ensemble.
- La spécificité : les aménagements répondent aux enjeux issus du diagnostic de Bercheux. Il s'agit d'un traitement homogène de l'aménagement qui permet de faire ressortir le contexte et de le valoriser en ne prenant pas le pas sur ces éléments existants.
- La convivialité : c'est un aménagement harmonieux qui favorise les rencontres, qui est accessible et praticable.
- La sécurité : cf. point F.
- La sobriété : l'emploi de matériaux et de teintes sont en accord avec le cadre bâti villageois.



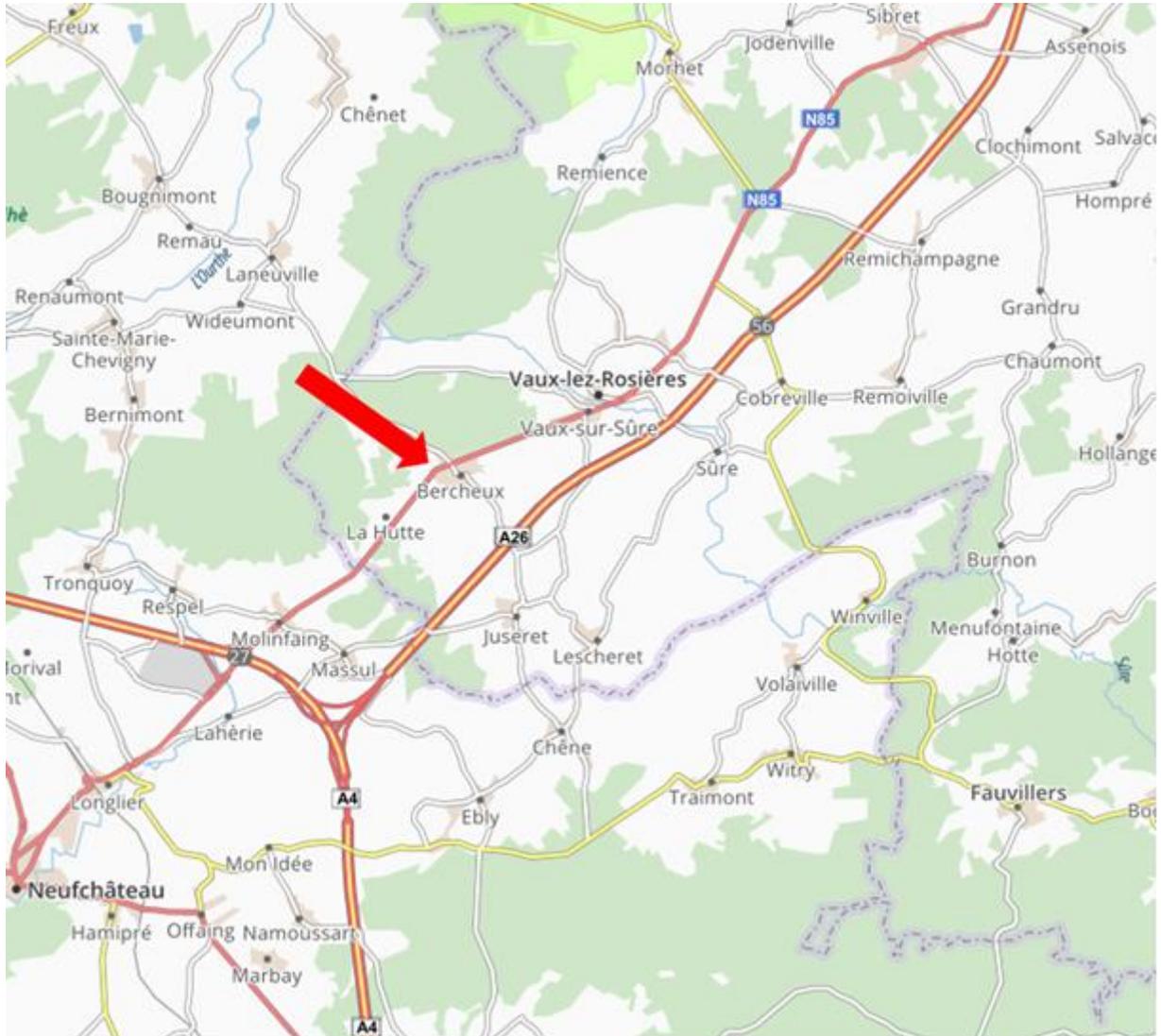
Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. Métré estimatif ;
6. Plan existant et projeté ;
7. Vues 3D ;
8. Notes d'aménagement réalisées par l'auteur de projet et la MURLA ;



Annexes

Plan de situation





Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

